

## COMPTE RENDU

### GROUPE TERRITORIAL du Tarn-et-Garonne

Lundi 4 juillet 2022

**Présents :** CSAPA Association Addictions France, ELSA CH Montauban, CSAPA CH Montauban, médecin tabacologue libéral

**Excusé :** CAARUD EPICE 82

**2PAO :**

Jean-Paul BOYES, Romain MAGLIOLA ([animation.territoriale.ouest@2pao.fr](mailto:animation.territoriale.ouest@2pao.fr)),

**Ordre du jour :**

- DAC 82 : Quel lien entre le DAC et les structures addictologiques ?
- Retour sur le COPIL Feuille de route addiction avec la DD ARS82 et la Préfecture 82
- Préparation de notre prochaine rencontre : Thématique hébergement et addictions ; inviter EMMAUS 82 et RELIENCE 82 ?
- Point sur les groupes de travail de la 2PAO
- Questions et informations diverses
- Projet sensibilisation régionale : les nouveaux produits consommés et les nouveaux modes de consommations
- Informations

## I. DAC 82 : Quel lien entre le DAC et les structures de l'addiction ?

Une présentation rapide a été faite au sujet du DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination). Les principales missions du DAC sont :



Ils interviennent lors des situations complexes : (« *Le parcours de santé est dit complexe lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale du patient rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux* » (Définition de la Haute Autorité de Santé)).

Le DAC est la fusion des MAIA, PTA, réseaux de santé, DCLIC. Il est effectif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et ne dispose plus que d'un seul numéro unique pour les joindre.

Pour les participants au GT82, il est intéressant de les inclure dans notre groupe territorial cela permettrait de définir le mode de collaboration à établir. Le DAC82 sera invité à la prochaine rencontre pour qu'il puisse se présenter auprès des professionnels de l'addiction et organiser un éventuel échange autour de cas pratique fictif ou réel.

L'objectif serait de faire connaître d'avantage les actions de chacun, d'apporter des précisions, des corrections sur les dispositifs territoriaux et de faire connaître les limites de chacun.

À noter également, que les personnes présentes pensent qu'il serait intéressant pour le DAC de faire le tour des structures pour connaître plus précisément les actions de chacun.

## II. Retour sur le COPIL Feuille de route addiction avec la DDARS82 et la Préfecture 82

La feuille de route régionale (Occitanie) a permis de mettre avant les besoins du territoire. 7 axes principaux sont ressortis. L'ARS souhaite désormais décliner ces 7 axes en fonction du département. Cette déclinaison sera gérée par chacune des ARS départementales et des préfectures et nécessitera une collaboration avec les différents acteurs du territoire (addictions et hors champs).

Un premier COPIL est organisé le 8 juillet 2022 dans le Tarn-et-Garonne pour présenter le plan d'action de cette déclinaison et un questionnaire de recueil des besoins a été élaboré en collaboration avec la 2PAO.

L'objectif est de recenser les besoins de chacun et de décliner les axes les plus pertinents. En effet, la feuille de route régionale dispose de 7 axes et les départements s'approprient ceux qui leur semblent primordiaux pour leur territoire.

[Le formulaire](#) de recueil doit être rempli avant le 25 juillet 2022.

Une stratégie articulée autour de **7 AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES**



Lien feuille de route régionale :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/media/72125/download?inline>

### III. Thématique hébergement et addictions

➔ Inviter EMMAUS82 et RELIENCE 82 ?

La 2PAO est allée à la rencontre des différents acteurs de l'addiction dans le Tarn-et-Garonne (82). L'objectif de ces rencontres était d'échanger et d'entendre les attentes de chacun.

La thématique « hébergement et addictions » fut celle qui a le plus intéressé les acteurs du territoire notamment sur la question de l'interdiction totale de consommation de produits tels que l'alcool au sein des établissements.

Pour les professionnels de l'addiction, cette interdiction est discutable. Ils souhaiteraient comprendre la raison pour laquelle ces structures ont mis en place cette réglementation. Ils souhaiteraient entendre leur crainte, limite et problématique pour leur permettre de changer leurs représentations sur les addictions. Il est à noter qu'une majorité des éducateurs des structures d'hébergement est ouverte à l'idée d'autoriser, sous certaines conditions, la consommation d'alcool ou d'autres produits.

Par exemple, les maisons relais interdisent dans leur réglementation toute consommation mais souhaiterait à terme l'autoriser. Un accompagnement des structures addictologiques dans cette démarche pourrait rassurer ces structures.

Les objectifs dans nos précédents GT ;

i. Inviter les structures de l'hébergement

→Voici une liste des structures existantes sur le territoire. Si vous pensez à d'autres, n'hésitez pas à me le faire savoir sur mon adresse mail professionnelle :

- Reliance 82
- Montauriol
- UDAF
- Escale Confluence
- Espace et Vie
- Emmaüs 82
- La Croix Rouge
- CADA AMAR
- CADA ADOMA

La 2PAO prendra contact avec celles-ci pour leur présenter notre projet « hébergement et addictions » et les inviter par la suite à notre groupe territorial.

ii. Présentation des structures d'hébergement lors du GT

Mettre en lumière leurs pratiques au quotidien, comprendre leurs besoins, limites. Ainsi permettant d'échanger, de comprendre et d'accompagner ces professionnels. Il serait également intéressant de faire une présentation des actions des structures addictologiques (CSAPA, CAARUD, ELSA etc.)

iii. Etablir un plan d'action

Les structures addictologiques et la 2PAO peuvent mettre en place des sensibilisations et des interventions de prévention auprès des salariés des structures.

IV. Point sur les groupes de travail de la 2PAO

La 2PAO anime différents groupes de travail à savoir ;

**Le groupe de travail Chemsex** : Actuellement nous travaillons sur l'élaboration d'une page Chemsex sur le site de la 2PAO. L'objectif est de générer un réel outil régional à destination des professionnels et des usagers. Une cartographie avec les lieux ressources territoriaux sera également mis en place prochainement. Vous pouvez d'ores et déjà visiter la page :

<https://2pao.fr/ressources-en-addictologie/la-vie-avec-les-drogues/chemsex/>

**Le groupe de travail Addictions et psychiatrie** : Une cartographie des structures (SSRA) prenant en charge les personnes ayant des troubles cognitifs liés à l'alcool (TCLA) dans la région Occitanie a été faite. La prochaine étape serait d'inclure certaines structures psychiatriques qui peuvent prendre sous certaines conditions des personnes présentant ce trouble.

À noter que les comptes rendus de ces groupes sont disponibles à la lecture sur notre site [2PAO.fr](https://2pao.fr)



## V. Questions et informations diverses

- a. Projet sensibilisation régionale : les nouveaux produits consommés et les nouveaux modes de consommations.

Le CSAPA du CH de Montauban souhaite faire apparaître sur notre site un nouveau dispositif qu'ils mettent en place. Voici un aperçu de ce dispositif sur notre site : <https://2pao.fr/groupe-entourage-addiction/>

Si vous souhaitez faire apparaître une actualité sur le site de la 2PAO, vous pouvez l'inscrire ici : <https://2pao.fr/proposer-une-actualite-sur-le-site-2pao/>

- b. Quel lien ont les CPTS/MSP avec les structures addictologiques ?

En règle générale, les structures addictologiques ont un lien avec les CPTS au travers du coordinateur de celle-ci. Les changements de coordinateur peuvent influencer sur ce lien.

Les CPTS, communautés professionnelles territoriales de Santé sont la nouvelle organisation territoriale des soins. Elles sont constituées de l'association de médecin libéraux et de structure médico-sociales dont les CSAPA et CAARUD font partie. Les coordonnateurs de ces CPTS ont pour mission d'articuler le travail sur des objectifs de santé publique et l'addiction est un objectif souvent choisi. En effet sur les territoires les médecins généralistes et les infirmières notamment rencontrent plusieurs personnes en situation d'addiction et ont du mal dans l'orientation.

Les structures addictologiques ont donc du lien à tisser avec les soins de premiers recours afin de faciliter les parcours de soins des patients, mais doivent également avoir une action de sensibilisation et de formation en vue d'une meilleure prise en charge.

Des concepts nouveaux et familiers des structures, comme la réduction des risques alcool par exemple ne sont pas du tout arrivés dans le domaine des soins de premiers recours.

La réduction des risques liés aux injections par exemple, avait été déjà travaillé par les CAARUD auprès des pharmaciens.

La bonne posture à avoir face aux patient addict : Bienveillance, accueillant, non jugeant et de disposer de toutes les ressources nécessaires pour répondre aux besoins et savoir vers qui orienter lorsque cela est nécessaire.

De plus, cela permettrait de désengorger les structures addictologiques, certains usagers sont stabilisés et n'ont plus besoin de passer directement par ces structures. Ils peuvent simplement consulter un médecin généraliste au sein d'une CPTS/MSP.

A noter la publication d'un Recueil de réduction des risques alcool en médecine générale édité par le collectif MODUS BIBENDI sous l'impulsion de Mathieu Fieulaine (**cf. pièce jointe**)

En résumé, il semble important pour le groupe d'organiser davantage de sensibilisation auprès de ces établissements et d'inclure également les pharmacies puisqu'elles jouent un rôle important dans la prévention et le repérage de public dépendant.



Nous organiserons un comité de pilotage le 27 septembre 2022 à 10h en visioconférence pour préparer et définir le plan d'action pour le projet « hébergement et addictions ».

Un lien d'inscription vous sera transmis prochainement.

